



Guide d'accompagnement des acteurs chargés de l'élaboration d'un Plan de Développement Communal (PDC)

giz



Ministère de l'Intérieur et
de la Décentralisation



Direction Générale des
Collectivités Territoriales

Financé par le

Ministère fédéral de la Coopération Economique et du Développement, République Fédérale d'Allemagne

Editeur:

Coopération technique allemande
Programme Bonne Gouvernance
Responsable du Programme : Johannes Knapp
Ilot v 22
BP 5217
Nouakchott Mauritanie
Tel + 222 45 25 67 25 / 45 25 86 21
Fax + 222 45 25 44 23
E-mail : giz-mauretaniens@giz.de

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de la Mauritanie
Direction Générale des Collectivités Territoriales

Internet:

www.giz.de

Auteurs:

Claude Heymonet,



Natalie Bzik,

**Impression et distribution:**

GIZ Mauritanie

Les photos de cette brochure ont été prises par différents collaborateurs et consultants de la GTZ.

Nouakchott 2011

Table des matières

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CHARGES DE L'ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)	2
PREFACE	2
INTRODUCTION : INFORMATIONS DE BASE SUR LE PDC	3
Quels sont les objectifs d'un Plan de Développement Communal?.....	3
Quels sont les acteurs de la réalisation d'un PDC ?.....	3
Quels sont les conditions préliminaires pour l'élaboration d'un Plan de Développement Communal assuré par la commune ?	3
Quels sont les conditions préliminaires pour l'élaboration d'un Plan de Développement Communal assuré par l'équipe d'experts PDC ?.....	4
Quelle est la base pour une coopération entre les experts PDC et la commune qui souhaite d'avoir un PDC ?	4
Résultats à atteindre avant l'élaboration d'un PDC.....	5
SUR LE TERRAIN : LE PROCESSUS D'ELABORATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL	5
Quelles sont les étapes du processus d'élaboration d'un PDC ?	5
ETAPE 1 : PREPARATION ET LANCEMENT	5
Qu'est-ce qu'il faut préparer avant de lancer le premier atelier du processus de réalisation du PDC ?	5
Qui participe à l'atelier de lancement ?	6
Comment se déroule-t-il l'atelier de lancement ? :	6
Comment un Comité de Concertation Communal peut il être formé?.....	7
Quel est le mode de fonctionnement et le rôle d'un CCC ?	7
Résultats à atteindre : Etape 1 – Préparation et lancement du PDC.....	8
ETAPE 2 : LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	9
A quoi sert le diagnostic participatif dans l'élaboration du PDC ?	9
Comment réaliser une enquête – diagnostic participative ?	9
Résultats à atteindre : Etape 2 – Diagnostic participatif	10
ETAPE 3 : LA RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET PLANIFICATION	10
A. Atelier de restitution.....	10
Comment sera restitué le diagnostic ?	10
A quoi sert l'atelier de restitution ?	11
B. Atelier de planification	11
Comment se déroule l'atelier de planification ?	11
A quoi sert l'atelier de planification ?	12
Résultats à atteindre : Etape 3 – Restitution et planification	13
ETAPE 4 : REDACTION DU PDC ET VALIDATION	14
A. Rédaction du PDC.....	14
Comment devrait être rédigé le PDC ?	14
B. Validation du PDC.....	15
Comment valider le PDC ?.....	15
Résultats à atteindre : Etape 4 – Rédaction du PDC et Validation.....	16

Guide d'accompagnement des acteurs chargés de l'élaboration d'un Plan de Développement Communal (PDC)

Préface

Le plan de développement communal (PDC) est un outil technique qui permet aux communes d'avoir un cadre défini afin d'orienter les actions à entreprendre pour assurer un développement communal orienté vers les besoins des populations. Comme le processus d'élaboration d'un PDC demande des capacités techniques en matière d'analyse socio-économique, de logistique, de modération et d'animation, il est recommandé aux maires de déléguer l'exécution de ce processus à un acteur externe. Dans ce cadre, le présent Guide est destiné aux acteurs chargés d'élaboration d'un PDC (p. ex. Consultants, Bureaux d'Études, ONG, partenaires techniques et financiers). L'objectif de ce guide est de fournir les principales informations techniques permettant la réalisation des PDC. Les informations présentées dans ce guide sont basées sur des expériences du terrain et décrivent une démarche type pour la réalisation d'un PDC. Cette démarche peut être adaptée et modifiée pour répondre aux besoins des communes.

Le guide est structuré par des questions clés qui se posent pendant chaque étape du processus d'élaboration d'un PDC. A la fin de chaque étape, les résultats à atteindre sont présentés en forme de bilan de contrôle qui permet au acteur chargé de l'élaboration d'un PDC à vérifier si les points essentiels ont été réalisés.

Il constitue un complément des documents suivants : Initiation à la Planification du Développement Communal (DGCL – 2006); Guide Pratique pour l'élaboration des Programmes de Développement Communaux (PERICLES – 2010).

Introduction : Informations de base sur le PDC

Quels sont les objectifs d'un Plan de Développement Communal?

- Les Elus communaux, l'Administration et les citoyens de la commune ont besoin de disposer d'un outil qui constitue un état des lieux (infrastructures, vie sociale et économique, atouts et contraintes, besoins, perspectives) pour dégager les actions prioritaires qui permettront un développement durable et la satisfaction des besoins des populations ;
- Le Plan de Développement constituera, pour une période de 5 à 10 ans, le document de référence, aussi bien pour le Conseil Municipal que pour les services de l'Etat, les acteurs locaux et les partenaires de la commune. Il permet, ainsi d'identifier et de planifier toutes les activités de développement ;
- Le processus d'élaboration du PDC a pour but d'associer les élus communaux, la population, les acteurs économiques, sociaux, traditionnels et politiques autour d'une volonté commune d'améliorer les conditions de vie dans la commune.

Quels sont les acteurs de la réalisation d'un PDC ?

1. **Le Maire** qui nomme par arrêté les membres du Comité de Concertation Communal (CCC), **assure la coordination et le suivi de la réalisation du PDC** et qui sera ensuite le principal artisan de la mise en œuvre des actions programmées ;
2. **le Conseil Municipal** qui décide de la réalisation du PDC, **en assure la maîtrise d'ouvrage** par une commission municipale spéciale ou **délègue cette maîtrise d'ouvrage** à un CCC (où il est représenté), assiste aux différents ateliers, approuve par délibération le PDC validé et en sera le premier utilisateur, notamment lors des choix budgétaires ;
3. **le Comité de Concertation Communal (CCC)** qui peut recevoir, par le Conseil Municipal, la délégation de maîtrise d'ouvrage de la réalisation du PDC, **valide l'enquête-diagnostic, assure la programmation des actions retenues et valide le PDC final** ;
4. **l'opérateur et le partenaire technique et financier qui peuvent être chargés de la mise en œuvre de l'élaboration du PDC** ;
5. **la population** qui sera systématiquement consultée, lors de l'enquête – diagnostic, sur ses besoins et attentes, sera représentée au sein du CCC, sera informée des actions retenues, pourra éventuellement participer à l'exécution de certaines de ces actions et agir auprès des élus pour que le conseil municipal exécute celles qui relèvent de sa compétence.

Quels sont les conditions préliminaires pour l'élaboration d'un Plan de Développement Communal assuré par la commune ?

- Il appartient au Conseil Municipal de décider, par délibération, de la réalisation du PDC de la commune : **la commune assure donc la maîtrise d'ouvrage du processus d'élaboration mais peut déléguer cette maîtrise d'ouvrage à un CCC et en confier la mise en œuvre à un partenaire. La Commune procédera au suivi**

de la mise en œuvre de son PDC par une commission municipale spéciale, qui sera créée à travers une délibération du conseil communal.

- **Le Conseil Municipal peut décider** d'inscrire le coût d'élaboration du PDC au budget communal et en **assurer le financement sur ses fonds propres**. Pour le cas où le budget prévisionnel du PDC dépasse les capacités de la commune pour assurer la totalité du financement, **un appui financier complémentaire peut être recherché**.
- **La Commune demandera à un partenaire de contribuer à la mise en œuvre de l'élaboration du PDC**. (p. ex. Consultants, Bureaux d'Etudes, ONG, partenaires techniques et financiers). Ce partenaire sera nommé ci-dessous « équipe d'experts PDC ».

Quels sont les conditions préliminaires pour l'élaboration d'un Plan de Développement Communal assuré par l'équipe d'experts PDC ?

Une équipe qui accompagnera en permanence le processus d'élaboration du PDC sera formée. L'équipe d'experts PDC type, chargés de l'élaboration du diagnostic et du PDC pourrait être composée de façon suivante :

- Un coordinateur/Une coordinatrice qui est chargé/e du suivi administratif, logistique et technique. Dans cette fonction il/elle est l'interlocuteur/interlocutrice principal/e du maire et, en cas échéant, du partenaire financier.
- Un/e agronome ou urbaniste, praticien/ne du développement et de la gestion des ressources naturelles ;
- Un/e socio-économiste expérimenté/e en matière de finances publiques et communales et de projets de développement local ;
- Un/e expert ayant une connaissance confirmée de l'environnement sociologique de la zone géographique concernée et éventuellement des thématiques de l'approche « genre et développement ».

Un/e de ces trois experts se chargera de la modération des ateliers dans la langue nationale des régions.

Pendant la période de collecte des données sur le terrain, l'équipe peut associer des enquêteurs.

Pour le PDC final cette équipe doit être complétée par un traducteur français/arabe

L'équipe PDC doit disposer des moyens logistiques (p. ex. ordinateur, véhicule etc.) suffisants afin de pouvoir assurer le processus d'élaboration du PDC.

Quelle est la base pour un engagement entre les experts PDC et la commune qui souhaite d'avoir un PDC ?

Une convention est passée entre la Commune et le partenaire, qui définit la méthodologie et les modalités de réalisation, les conditions d'implication des élus et de la population, le résultat final attendu et les modalités de financement.

Résultats préalables :	✓
Au niveau de la commune	
Délibération du conseil municipal pour la réalisation d'un PDC	<input type="checkbox"/>
Financement du PDC assuré par la commune ou un partenaire financier	<input type="checkbox"/>
Convention pour la réalisation d'un PDC déterminant les modalités de paiement et la méthodologie signé par le maire, le coordinateur de l'équipe d'experts PDC et, en cas échéant, par la partenaire financier	<input type="checkbox"/>
Au niveau des experts PDC	
Coordinateur de l'équipe identifié	<input type="checkbox"/>
Equipe d'experts PDC choisi	<input type="checkbox"/>
Rôle de chaque expert PDC clarifié	<input type="checkbox"/>
Traducteur du PDC identifié	<input type="checkbox"/>
Moyens techniques pour la réalisation du PDC disponibles	<input type="checkbox"/>

Le processus d'élaboration d'un Plan de Développement Communal

Quelles sont les étapes du processus d'élaboration d'un PDC ?

1. Préparation et de lancement ;
2. Réalisation, de l'enquête - diagnostic ;
3. Restitution et validation de l'enquête-diagnostic et de programmation du PDC ;
4. Rédaction du PDC provisoire, validation, rédaction finale et remise du PDC définitif.

Il est nécessaire que chacune de ces phases soit formalisée par l'organisation d'ateliers rassemblant les membres du CCC et du Conseil Municipal., Ces représentants peuvent être élargis aux représentants de l'administration publique et à d'autres acteurs. Un procès-verbal (PV) est établi à la suite de chacun des ateliers (lancement, restitution du diagnostic, programmation et validation du PDC final)

ETAPE 1 : PREPARATION ET LANCEMENT

Qu'est-ce qu'il faut préparer avant de lancer le premier atelier du processus de réalisation du PDC ?

1. Etablissement d'un calendrier prévisionnel

Un calendrier prévisionnel des différentes étapes est établi et la date de l'atelier de lancement est fixée en concertation avec le maire. La durée d'élaboration d'un PDC est variable en fonction des modalités de réalisation choisies, de la superficie de la commune et du nombre de localités à visiter, mais aussi des moyens techniques (véhicules), humains et financiers disponibles pour réaliser l'enquête – diagnostic.

La durée des différentes étapes peut être estimée comme suit :

- phase de préparation et de lancement : 3 semaines ;
- réalisation, restitution et validation du diagnostic : 5 à 7 semaines ;
- programmation et rédaction du PDC provisoire : 2 à 3 semaines ;
- validation et rédaction du PDC définitif 2 à 3 semaines

➤ **soit, au total, une durée de réalisation entre 3 et 4 mois ;**

2. Collecte des « données primaires » sur la commune

Il s'agit de réunir toutes les informations disponibles permettant l'établissement d'un diagnostic préalable du contexte économique et social de la commune qui contient les informations suivantes :

- superficie et configuration physique ;
- caractéristiques socioprofessionnelles de la population ;
- activités économiques ;
- recensement des équipements publics ;
- recensement des programmations concernant la commune dans les politiques sectorielles des différents départements ministériels ;
- potentialités, contraintes et perspectives de développement.

3. Etablissement d'un questionnaire servant de support pour l'enquête diagnostic

Le questionnaire doit permettre de recenser les besoins prioritaires des populations de la commune en matière de développement. Il est recommandé que le questionnaire soit complété par la prise en compte des trois problématiques suivantes :

- l'approche genre sous ses différents aspects sociaux. Il serait souhaitable que le questionnaire permette également d'obtenir des informations précises sur le pourcentage des femmes dans les différentes activités socio-économiques et sur le pourcentage de la contribution des femmes dans l'économie familiale.
- la gestion des ressources naturelles communales ;
- la pertinence des programmations figurant dans les politiques sectorielles.

Après avoir recueilli toutes ces informations, l'atelier de lancement peut être organisé. Cet atelier constitue le point de départ du processus d'élaboration du PDC.

Qui participe à l'atelier de lancement ?

Il est recommandé que participent à cet atelier,

- tous les conseillers municipaux,
- les autorités de la Wilaya et de la Mughata,
- les représentants des services déconcentrés de l'Etat,
- les représentants de la société civile,
- les partenaires au développement,
- les autorités traditionnelles et également un maximum de personnes représentatives des différentes localités de la commune.

Comment se déroule-t-il l'atelier de lancement ?

On informe tous les participants sur les objectifs et les modalités de réalisation du PDC. Ensuite, on sélectionne de façon consensuelle les membres du CCC. Après la nomination du CCC, ces membres se réunissent pour la première fois sous la modération d'un expert PDC.

Cette première réunion a pour objet tout d'abord de former les membres du CCC sur leur rôle et leur fonction. Ensuite, les membres se concertent sur la répartition des tâches dans l'information des populations, l'organisation et la participation à l'enquête – diagnostic dans chaque secteur géographique de la commune.

Un calendrier définitif de visite de toutes les localités ou groupe de localités (pour des raisons pratiques le critère de 50 familles est parfois retenu) est établi en concertation avec le CCC.

Comment un Comité de Concertation Communal peut il être formé?

Pour des raisons d'efficacité et de représentativité, il est souhaitable que le nombre de membres du CCC soit compris entre 15 et 25. Il serait préférable que les conseillers municipaux ne soient pas majoritaires mais de l'ordre d'un tiers des membres du CCC.

La sélection des autres membres devrait être la plus consensuelle possible : autorités traditionnelles ; acteurs économiques, sociaux et politiques ; personnalités locales ; représentants des femmes et des jeunes....

Il est important de veiller à une réelle représentation, sans exclusion évidente, de tous les groupes sociaux et de toutes les parties du territoire communal pour qu'aucune partie de la population ne se sente exclue.

Il serait souhaitable que les femmes (élues ou non) représentent au moins un tiers des membres du CCC.

Si le CCC, émanation de la population, dispose d'un véritable pouvoir décisionnel sur les orientations stratégiques du développement de la commune, il est conseillé que les autres acteurs qui pourraient intervenir dans l'exécution du PDC (services techniques de l'Etat, partenaires techniques et financiers, O.N.G et associations locales) soient associés, par exemple en invitant leurs représentants à participer à tous les ateliers pendant le processus d'élaboration du PDC.

Quel est le mode de fonctionnement et le rôle d'un CCC ?

La composition du CCC est fixée par un arrêté municipal. Son fonctionnement peut éventuellement être régi par un règlement intérieur qui fixe sa mission, son mode de fonctionnement, les rôles et responsabilités de chacun de ses membres. Le CCC est placé sous l'autorité du Maire mais sa présidence effective peut être confiée à un autre membre.

Tous les membres du CCC participent obligatoirement aux différents ateliers (lancement, restitution de l'enquête – diagnostic, programmation, validation du PDC)

Les membres du CCC ont un rôle majeur dans l'information et la sensibilisation des populations sur le projet de PDC, l'appui à la réalisation de l'enquête – diagnostic, les choix des stratégies de développement et des actions prioritaires, l'information des populations sur les actions retenues. Le rôle du CCC est essentiel pour déterminer et dynamiser les voies et moyens pour contacter le maximum de citoyens : dans chaque zone géographique, un membre du CCC informera les populations, organisera et facilitera le travail des enquêteurs

A l'issue du processus d'élaboration, le CCC rend compte au Conseil Municipal et soumet le PDC qu'il a validé pour qu'il soit approuvé par délibération.

Résultats à atteindre : Etape 1 – Préparation et lancement du PDC



Phase de préparation

Calendrier prévisionnel des différentes étapes établi en concertation avec le maire

Collecte complète des informations documentaires Superficie et configuration physique de la commune

- Caractéristiques socioprofessionnelles de la population
- Activités socio-économiques
- Recensement des équipements publics dans la commune
- Recensement des programmations concernant la commune dans les politiques sectorielles des différents départements ministériels
- Potentialités, contraintes et perspectives de développement

Avant l'atelier de lancement et formation du CCC



Lieux et date de l'atelier choisi

Programme de l'atelier élaboré

Participants invités

- Conseil Municipal
- Autorités de la Wilaya et de la Moughatàa
- Représentants des services déconcentrés de l'Etat
- Représentants de la société civile
- Partenaires au développement
- Autorités traditionnelles
- Personnes représentatives des différentes localités de la commune

Aspects logistiques de l'atelier organisés

Pendant l'atelier de lancement et de formation du CCC

Objectifs et modalités de réalisation du PDC expliqués

Utilité et fonctionnement du CCC expliqués

15 à 25 membres du CCC sélectionnés de façon consensuelle

Arrête nommant les membres du CCC signé par le Maire

Pendant la formation du CCC

Tâches et rôles des membres du CCC expliqués

- Sensibilisation des populations
- Participation à l'enquête-diagnostic

Sensibilisation du CCC sur les différentes thématiques transversales (par exemple genre, gestion des ressources naturelles, etc. ...)

Répartition des tâches spécifiques des membres du CCC définie

Méthodologie de l'enquête sur le terrain expliquée

Calendrier de visite de toutes les localités ou groupes de localités fixé en concertation avec les membres du CCC

PV de l'atelier rédigé et signé par le Maire

ETAPE 2 : LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

A quoi sert le diagnostic participatif dans l'élaboration du PDC ?

Le diagnostic participatif est une technique de collecte de données et de recueil d'informations sur la situation, le territoire et la population d'une commune qui permet d'avoir une vue d'ensemble établissant un inventaire de l'existant, une identification des contraintes, des atouts et des potentialités du développement futur de la commune. Ce diagnostic est établi à partir « d'informations primaires » existantes (notamment au niveau de l'administration sur les infrastructures, les équipements, les activités économiques, la population et l'habitat, lesquelles seront vérifiées et complétées auprès des autorités administratives locales et des populations.

Dans l'optique de l'élaboration d'un PDC, cette compilation d'informations doit être complétée par une enquête sur le terrain afin de recenser les besoins et les actions nécessaires au développement communal. L'état des lieux des ressources et potentialités sera donc complétée, à l'issue de l'enquête – diagnostic par une analyse des besoins recensés ce qui devrait permettre de montrer les dynamiques et les évolutions futures du développement de la commune.

La méthode dite « participative » consiste à se déplacer sur tout le territoire communal pour recueillir l'avis des populations sur ses besoins et sur les actions qui leurs semblent prioritaires pour améliorer leur qualité de vie. D'un côté, cette méthode conduit à une durée de réalisation plus longue et plus coûteuse (mobilisation d'une équipe d'enquêteurs qualifiés, déplacements sur tout le territoire de la commune, organisation d'un atelier de restitution).

D'un autre côté, elle présente l'avantage majeur de permettre un diagnostic plus objectif, de recueillir les avis toutes les composantes de la population, notamment les femmes et les populations les plus défavorisées, sur leurs problèmes essentiels et de permettre au CCC de programmer des actions d'intérêt général.

Comment réaliser une enquête – diagnostic participative ?

1. Visite systématique de tous les quartiers ou localités de la commune

Chaque équipe d'enquêteurs disposera d'un questionnaire type, élaboré pendant la phase préparatoire du PDC, qui permettra ensuite de réaliser une synthèse de tous les besoins et de toutes les attentes des populations. L'équipe des experts se rendra sur le terrain et dirigera la collecte des données. Ils peuvent être assistés par des enquêteurs.

Lors de l'enquête, il serait judicieux de bien expliquer qu'il ne s'agit pas de recenser des besoins, quelquefois irréalistes, qui seront automatiquement satisfaits mais de recueillir des avis qui permettront ensuite aux autorités communales de définir des actions prioritaires qui pourront améliorer la vie d'une majorité de la population de la commune.

2. Etablissement d'un document de synthèse

Le document de synthèse comprendra les données primaires recueillies sur la commune pendant la phase préparatoire et les informations recueillies auprès des populations. A partir de ce document, l'équipe d'experts PDC établira le diagnostic participatif qui sera restitué lors d'un atelier.

Résultats à atteindre : Etape 2 – Diagnostic participatif	✓
Populations de chaque localité de la commune informées par les membres du CCC	<input type="checkbox"/>
Recensement des besoins prioritaires par focus groupe dans chaque localité réalisé	<input type="checkbox"/>
Expression des besoins de chaque groupe social, notamment des femmes, assurée	<input type="checkbox"/>
Evaluation des résultats réalisée	<input type="checkbox"/>
Synthèse des informations documentaires sur les atouts et les contraintes du développement de la commune élaborée	<input type="checkbox"/>
Synthèse des principaux besoins exprimés par les populations élaborée	<input type="checkbox"/>

ETAPE 3 : LA RESTITUTION DU DIAGNOSTIC ET PLANIFICATION

A. Atelier de restitution

Comment sera restitué le diagnostic ?

Il appartient à l'équipe d'experts de présenter cette restitution lors d'un atelier qui réunira les membres du CCC, les autres élus communaux, les autorités administratives, les partenaires au développement et toute autre personne que le Maire ou le CCC aura souhaité inviter. Cette restitution comprend :

- une présentation synthétisée des informations générales sur les atouts et les contraintes du développement de la commune, ce qui permettra de dégager les pistes pour le choix des axes stratégiques ;

La présentation portera sur trois points principaux :

- le recensement des infrastructures et équipement,
 - le recueil des activités économiques et, lorsque ce document existe, la « grille d'évaluation des performances de la commune »
- une présentation des principaux besoins exprimés par les populations lors de l'enquête.

Il est fortement conseillé de ne pas adopter l'approche « villageoise », susceptible d'amener ensuite des querelles d'intérêt communautaire mais de d'utiliser une approche par types de besoins (par exemple, élevage, équipements scolaires, moyens de communication, vie

sociale etc) : chaque tableau par type de besoin sera documenté avec précision par localité, de façon à pouvoir ensuite permettre au CCC de se prononcer sur les priorités.

A quoi sert l'atelier de restitution ?

- à informer le CCC et le Conseil Municipal, maîtres d'ouvrage de l'enquête, des résultats du diagnostic ;
- à corriger ou écarter des informations inexactes et à compléter le diagnostic par certaines informations oubliées ou négligées ;
- à ouvrir le débat sur les besoins prioritaires de la commune ;
- à valider le diagnostic et les axes stratégiques majeurs du développement de la commune

Après la restitution du diagnostic, le CCC dispose de toutes les informations pour se prononcer sur le contenu du PDC.

B. Atelier de planification

Comment se déroule l'atelier de planification ?

L'atelier de planification représente l'axe majeur du processus de l'élaboration d'un PDC. Pour cela une durée de 2 jours est conseillée. L'atelier est dirigé par un ou deux modérateurs expérimentés en conduite de réunions et ayant de préférence participé au diagnostic ou au précédant atelier. Par expérience, il est judicieux que l'atelier de Programmation soit organisé le jour suivant l'atelier de restitution de façon à ce que les membres du CCC restent mobilisés et que les travaux du précédant atelier restent en mémoire.

La présence des représentants des services techniques de l'Etat est plus que souhaitable.

- parce qu'ils pourront utilement intervenir pour rappeler certaines règles administratives qui rendraient certaines inscriptions irréalisables (par exemple un poste de santé par localité) ou irréalistes pour des raisons techniques ou financières ;
- parce qu'ils pourront éventuellement informer le Maire et le CCC d'actions qui pourraient être financées, pour tout ou partie, par l'Etat ;
- parce qu'ils pourraient tirer profit de leur présence aux débats pour faire ultérieurement des propositions qui seraient intégrées dans la politique sectorielle de leur ministère ;

A partir du document de restitution validé lors du précédant atelier, des tableaux où figurent tous les besoins recensés auprès des populations, par axes stratégiques et par types de besoins, serviront de supports à l'exercice de programmation qui sera assuré par le CCC.

Il est fortement conseillé que les tableaux de programmation soient présentés et ensuite validés de la façon suivante :

- a. actions ou activités dont la mise en œuvre relève de la compétence de l'administration communale ;
- b. actions ou activités de développement socio-économique ne relevant pas de la compétence directe de l'administration communale, mais qui peuvent être réalisées à l'initiative ou avec l'appui du Maire ou du conseil municipal ;
- c. autres actions ou activités de développement social, économiques, culturel, etc.

Le CCC répartira les actions selon le type de chronogramme suivant :

Année de réalisation :	1	2	3	4	5+
Chapitre : Actions de la compétence de la commune					
Section : construction d'équipements					
Exemple : Construction d'une salle de maternité (annexe du Centre de santé de la localité V)	X				
Exemple : Réfection du barrage de la localité W		X			
Exemple : Construction d'une salle de classe en dur pour remplacer le hangar de l'école de la localité Y			X		
Exemple : Selon les résultats de l'étude technique : creusement du puits de la localité Z				X	
Exemple : Clôture du terrain de l'Hôtel de Ville					X
...					

Lors de cet exercice de programmation, qui est nécessairement source de débat entre les membres du CCC, il appartient au Maire de donner son opinion sur les priorités mais aussi de veiller à ce que chaque partie du territoire soit prise en compte dans une programmation ou une autre et qu'aucune zone géographique n'apparaisse comme manifestement privilégiée.

Il appartient aussi au Maire ou au modérateur de toujours attirer l'attention sur le coût prévisionnel des actions de façon à ce que l'aspect financier soit pris en compte dans les choix.

A l'issue de l'atelier de programmation, le CCC se prononcera sur quatre ou cinq projets prioritaires, dont l'exécution est de la compétence de la commune. Ces projets constitueront des objectifs à réaliser pour le Maire et le Conseil Municipal pour l'année en cours et les années suivantes. Les experts et les techniciens qui ont participé à l'élaboration du PDC seront chargés d'élaborer des fiches techniques et financières pour chacun de ces projets, lesquelles seront annexées au PDC. Il est fortement conseillé qu'au moins un de ces projets prioritaires corresponde à un besoin exprimé par les femmes. Parmi ces actions prioritaires pourrait figurer, si c'était le souhait du CCC, une activité de développement socio-économique dont la compétence ne relève pas de l'administration communale.

A quoi sert l'atelier de planification ?

L'atelier de planification permet de retenir toutes les actions dont la réalisation permettrait un développement durable de la commune mais aussi de décider des actions prioritaires, notamment celles qui sont de la compétence de la Commune et qui pourront être mises en œuvre par le Conseil Municipal.

Résultats à atteindre : Etape 3 – Restitution et planification	✓
Avant l'atelier de restitution et validation	
Lieux et date de l'atelier choisi	<input type="checkbox"/>
Programme de l'atelier élaboré	<input type="checkbox"/>
Participants invités	
- Membres du CCC	
- Conseil Municipal	
- Autorités de la Wilaya et de la Moughatàa	<input type="checkbox"/>
- Représentants des services déconcentrés de l'Etat	
- Représentants de la société civile	
- Partenaires au développement	
-	
Aspects logistiques de l'atelier organisés	<input type="checkbox"/>
Pour l'atelier de restitution(1jour)	
Informations tirées du diagnostic présentées	<input type="checkbox"/>
Informations tirées du diagnostic discutées et complétées par les participants de l'atelier	<input type="checkbox"/>
Résultats du diagnostic validés par les membres du CCC	<input type="checkbox"/>
Tableau des Axes stratégiques du développement de la commune validés par les membres du CCC	<input type="checkbox"/>
Pour l'atelier de planification (2 jours)	<input type="checkbox"/>
Activités par chaque axe stratégique de développement de la commune discutées et validées par le CCC	<input type="checkbox"/>
Compétences des communes et de l'Etat respectées dans la planification	<input type="checkbox"/>
Chronogramme des activités discuté et défini	<input type="checkbox"/>
4 à 5 projets prioritaires du développement de la commune choisis	<input type="checkbox"/>
PV de l'atelier signé par le Maire	<input type="checkbox"/>

ETAPE 4 : REDACTION DU PDC ET VALIDATION

A. Rédaction du PDC

Comment devrait être rédigé le PDC ?

La rédaction du PDC doit être confiée à un ou plusieurs experts ayant participé aux différentes phases de l'élaboration et ayant au moins assisté aux ateliers de restitution et de programmation.

Le contenu du PDC devrait être le suivant :

- Une première partie reprenant toutes les **informations documentaires**, collectées au niveau des services de l'Etat, auprès des autorités communales et des populations. Ces informations constitueront une monographie la plus exhaustive possible de la Commune notamment sur les ponts suivants (non limitatif) :
 1. les aspects généraux (climat, topographie, végétation, hydrologie) ;
 2. une analyse démographique (population par âge et sexe, croissance de la population, populations sédentaires, semi-nomades ou nomades etc. ...) et répartition de la population sur le territoire avec une carte où figurent les localités, les voies d'accès et les infrastructures ;
 3. les activités économiques : informations sur l'élevage (nombre de têtes de bétail, tammourts et puits utilisables pour le bétail ...) ; l'agriculture (types de culture, irrigation, cultures protégées de décrue) ; les activités commerciales ; l'emploi formel ou informel ;
 4. la situation hydraulique (forages et puits, systèmes d'adduction d'eau, approvisionnement en eau potable) ;
 5. les infrastructures routières : pistes permanentes ou saisonnières ; voies goudronnées ;
 6. les infrastructures et services publics ou communautaires opérationnels : points de santé, établissements scolaires, alimentation électrique, téléphonie, services sociaux, services communaux.

- Une deuxième partie comprenant une **analyse des potentialités et des contraintes** économiques et financières de la commune qui devra faire apparaître : ses ressources propres (actuelles et potentielles) et les possibles contributions extérieures (Etat, bailleurs, ONG) et une Note sur la stratégie consensuelle, issue du processus d'élaboration du PDC, adoptée pour définir la politique de développement de la Commune ainsi que les choix stratégiques prioritaires retenus par le CCC à l'issue de l'atelier de restitution du diagnostic.

- Une troisième partie comprenant les **actions de développement** retenues par l'atelier de planification figureront dans des tableaux selon la présentation suivante :
 - actions ou activités dont la mise en œuvre relève de la compétence de l'administration communale ;
 - actions ou activités de développement socio-économique ne relevant pas de la compétence directe de l'administration communale mais qui peuvent être réalisées à l'initiative ou avec l'appui du Maire ou du conseil municipal ;
 - autres actions ou activités de développement social, économique, culturel etc,

Chaque action sera accompagnée d'un bref descriptif et d'indications permettant de comprendre la logique d'intervention de l'action et le degré de priorisation et faisant mention des actions susceptibles de pouvoir être financées par la commune, par la mobilisation communautaire, par l'Etat et ou des partenaires au développement. A titre informatif, le coût estimatif de chaque action sera mentionné.

Pour chacune des 4 ou 5 actions prioritaires retenues par l'atelier de planification, il sera établi une fiche technique et financière succincte décrivant les modalités techniques de réalisation et une estimation du coût.

Il est indispensable que le PDC d'une commune soit rédigé en arabe littéraire, langue nationale. Il est souhaitable qu'existe également une version en langue française pour que le PDC soit également accessible pour les partenaires techniques et financiers internationaux.

Un premier draft du PDC est communiqué au président du CCC et au Maire pour recueillir d'éventuelles observations et corrections ; la version définitive est ensuite présentée officiellement lors d'un atelier de validation du PDC.

B. Validation du PDC

Comment valider le PDC ?

Un dernier atelier de validation doit être organisé pour que le CCC vérifie la conformité du document (notamment les tableaux de programmation) avec les décisions prises antérieurement. Le Conseil Municipal, les autorités administratives, les services techniques de l'Etat et les partenaires au développement doivent être invités en tant que futurs acteurs de l'exécution du PDC. Une large publicité devrait être faite autour de la tenue de ce dernier atelier afin que de simples citoyens puissent y assister et éventuellement s'exprimer.

Il est en effet, en pratique, très difficile d'envisager de faire véritablement valider le document par toute la population. L'atelier de restitution peut cependant constituer un lieu d'échanges et de débats avec les citoyens : le CCC pourra encore amender le texte du PDC en prenant en compte des remarques, propositions ou amendements venant de citoyens participant à l'atelier.

La dernière étape de la validation est constituée par un procès-verbal des travaux du CCC, la présentation du document définitif devant le Conseil Municipal et son approbation par délibération.

Résultats à atteindre : Etape 4 – Rédaction du PDC et Validation	✓
Rédaction du PDC	<input type="checkbox"/>
Informations documentaires compilées	<input type="checkbox"/>
Analyse des potentialités et des contraintes économiques rédigée	<input type="checkbox"/>
Actions de développement retenues par l'atelier de planification mises en forme de tableau	<input type="checkbox"/>
Fiches techniques des 4 ou 5 projets prioritaires établies	<input type="checkbox"/>
Traduction du PDC en français/arabe réalisée	<input type="checkbox"/>
Avant l'atelier de validation	
Lieux et date de l'atelier choisis	<input type="checkbox"/>
Programme de l'atelier élaboré	<input type="checkbox"/>
Participants invités	
- Membres du CCC	
- Conseil Municipal	
- Autorités de la Wilaya et de la Moughatàa	<input type="checkbox"/>
- Représentants des services déconcentrés de l'Etat	
- Représentants de la société civile	
- Partenaires au développement	
Aspects logistiques de l'atelier organisés	<input type="checkbox"/>
Pendant l'atelier de validation du PDC	
Document final provisoire présenté	<input type="checkbox"/>
Document final provisoire discuté et validé par le CCC	<input type="checkbox"/>
PV de l'atelier signé par le Maire	<input type="checkbox"/>
Après la validation du PDC par le CCC	
Le cas échéant : intégration des remarques du CCC dans le document final	<input type="checkbox"/>
Impression d'au moins 5 exemplaires du PDC final en français et d'une dizaine d'exemplaires en arabe	<input type="checkbox"/>
Remise du PDC définitif au conseil municipal et éventuellement au partenaire financier	<input type="checkbox"/>
Validation du PDC définitif par le Conseil Municipal	<input type="checkbox"/>



Coopération technique allemande
Programme Bonne Gouvernance
Ilot v 22
BP 5217
Nouakchott Mauritanie
Tel + 222 45 25 67 25 / 45 25 86 21
Fax + 222 45 25 44 23
E-mail : giz-mauretanien@giz.de
www.giz.de